

# PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOUVRON

## Séance du 17 juin 2025

Sous la Présidence de M. Jean-Luc LELIEVRE, Maire de la Commune, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie au nombre prescrit par la loi.

La convocation en réunion ordinaire a été adressée le 12 juin 2025

Présents : Mmes COLLIN Sabrina, LACOUR Sandra, MARIR Annick  
Mrs DEPARDIEU Adrien, LEMAIRE Michaël, DUMONT Eddy, Jean-Luc LELIEVRE,  
LOUIS Jean-Paul

Absents : Mrs DO ROSARIO Cyril et PARANT François

Présentation par M. REMY Michaël responsable du service eau de la Communauté de Communes Terres Toulouses des travaux d'assainissement et d'eau dans la rue du Château.

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal propose que le secrétariat de séance soit assuré par Mme COLLIN Sabrina, nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 2 avril 2025.

### **2025-12) Finances Locales — Décisions budgétaires (7.1) Décision Modificative au Budget Commune**

Après vérification du Budget par la Trésorerie, il apparaît un déséquilibre relatif à la reprise des résultats 2024

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

***AUTORISE les modifications comme suit :***

#### ***En Dépense de fonctionnement***

***chap 023 Virement à la section investissement - 13 829.84€***

#### ***En recette de fonctionnement***

***chap 002 Excédent de fonctionnement reporté - 13 829.84€***

#### ***En recette d'investissement***

***Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisés +13 829.84***

***Chap 021 Virement de la section de fonctionnement -13 829.84***

### **2025-13) Commande Publique Autres contrats (1.4) - Convention participation financière gestion des déchets avec CCTT**

Le Maire expose la convention de participation financière de la Communauté de Communes Terres Toulouses au ramassage des dépôts irréguliers d'ordures ménagères situés en domaine public et sur les circuits de collecte.

Il s'agit d'une participation pour 2024 d'une valeur de 1 193 euros en faveur de notre Commune sur simple émission de titre de recettes avec signature de la convention Seules des ordures ménagères illicites sont concernées et la Commune doit remplir certaines conditions pour en bénéficier :

- mettre en place des conteneurs de tri
- Création de points tri en nombre suffisant

- Positionnement des points de tri à proximité des habitants

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

**AUTORISE Le Maire à :**

- **signer la convention de participation financière pour ramassage des dépôts irréguliers d'ordures ménagères avec la CCTT**
- **émettre un titre de recette à la CCTT**

#### **2025-14) Commande Publique– Marchés publics (1.1) – Marché Aménagement rue du Château**

Après analyse des offres par le Maître d'œuvre SETRS du 5 juin 2025, 3 entreprises ont répondu à l'appel d'offre du marché de l'Aménagement rue du Château :

- PARISSET devis de 166 232.45€ HT avec Parking salle 172 138.70€ HT
- EUROVIA devis de 184 14,20€ HT avec Parking salle 191 409.20€ HT
- EIFFAGE devis de 183 768.10€ HT avec Parking salle 189 850.60€ HT

D'autres critères ont été vérifiés

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **ACCEPTE de retenir l'entreprise PARISSET qui répond à toutes les conditions du marché**
- **AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le marché ainsi que toutes pièces y afférent.**

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- **Problème de paiement de la salle polyvalente**

Ce point sera reporté à la prochaine réunion du Conseil Municipal

- **Syndicat du Geai**

Une étude est en cours par l'ONF afin de définir la valeur de nos forêts

- **Remplacement des planchers du clocher de l'église**

Un devis est demandé à l'entreprise RM Carrelages pour changer les planchers de l'église car celui de l'entreprise Chrétien est trop cher.

Un devis de Easy Drone pour le nettoyage de la façade de l'église a été demandé et s'élève à 2 880€. Le Conseil a accepté et les travaux seront effectués en septembre.

*Le Maire certifie avoir affiché le procès verbal de cette séance à la porte de la Mairie et transmis au contrôle de légalité le 23 juin 2025*